

Mairie de PAILLET
Procès-verbal du Conseil Municipal
du vendredi 01 juillet 2016

L'an deux mille seize, le 01 juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme, Maire.

Présents :

Mmes Scott, Ducret, Bignonneau, Chagnaud, Castet

MM : Gauthier, , Hougas, Marais, Reynaud, Corcket (arrivé à 18h10).

Absent(s) excusé(s) :

Absents non excusés :

Mme Hurmic,

Mme Roy

M Schaeffer

M Alonso

M Boussier

Secrétaire de séance : M Hougas.

Le Conseil est ouvert à 18h00 par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire demande si tout le monde a pu lire le CR du 27 avril 2016 et s'il y a des remarques.

Vote pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mai 2016

Vote : 9 voix pour

Procès-verbal approuvé

Convention avec la commune de Lestiac (Jérôme GAUTHIER)

M le Maire explique que cette convention concerne la mutualisation de matériel entre les deux communes de Paillet et Lestiac. Le matériel concerné est une épareuse. Ce matériel est d'occasion et son prix est de 8 700€ HT (10 440€TTC).

Pour être mise en application, cette convention doit être votée par les deux conseils municipaux.

Mme Castet explique que l'objectif de cette démarche est de diminuer les coûts liés aux matériels en optimisant leurs exploitations (augmentation des temps d'utilisation).

M Le Maire précise que c'est une première expérience et souhaite que le résultat soit positif.

Un point sera effectué dans un an et une réflexion sera menée pour étudier la poursuite de cette démarche.

M Marais fait remarquer qu'il soutient cette démarche mais regrette de ne pas avoir été informé en amont de la rédaction de cette convention (il a le sentiment d'être mis devant le fait accompli). Il vote contre la méthode utilisée pour mener le dossier mais pas, contre la mutualisation

M Reynaud informe le conseil que le temps nous était compté car le matériel risquait de nous échapper (et avec la pousse importante de la végétation, notre besoin était urgent).

Vote pour autoriser M le Maire à signer la convention avec Lestiac

Vote :

9 voix pour

1 voix contre (M Marais)

Le conseil municipal autorise M le Maire à signer la convention

Emprunt voirie (Dominique CASTET)

Dans l'attente du versement des subventions (202 000€) liées à la catastrophe naturelle, ce prêt relais doit permettre à la mairie de faire réaliser les travaux (les subventions sont versées après le paiement des travaux).

Le taux d'emprunt moyen est de 0,82% et il peut être remboursé à tout moment sans intérêt.

Le montant de l'emprunt est de 160 000€.

Vote pour autoriser le maire à signer la demande d'emprunt

Vote :

10 voix pour

Le conseil municipal autorise M le Maire à signer la demande d'emprunt.

Point sur les travaux de voirie sur la commune (Nathalie CHAGNAUD)

Les travaux se déroulent normalement et seront terminés pour fin août/début septembre. Des ajustements avec l'entreprise ont été nécessaires sur l'aménagement du centre bourg (trottoirs, parking, route, ...).

Mme Castet précise que sur 2015/2016 l'ensemble des travaux représente une somme d'environ 400 000€. La partie à charge pour la commune sera de 88 000€ (la différence sera couverte par les subventions).

Subventions exceptionnelles aux associations (Emmanuel CORCKET)

Le budget 2016 de la ligne « Subventions Exceptionnelles » se monte à 5 135 €.

Le montant global des demandes était important. Devant cet état de fait, la Commission d'Attribution de Subventions Exceptionnelles aux Associations a dû hiérarchiser les demandes et faire des choix.

Association	Objet	Montant devis	Montant demandé	Subvention accordée	Niveau de subvention
Avenir Pailleton	Fonctionnement, frais de déplacement et d'arbitrage		2100 €	2100 €	100%
Avenir Pailleton	Gobelets réutilisables	391,63 €	195,81 €	196 €	50%
Avenir Pailleton	Cages mobiles de hand	569,96 €	569,96 €	228 €	Quatre cages

CAC Bibliothèque	- Abonnement revues, événements		400 €	400 €	
Foyer Rural	Fonctionnement, ateliers		500 €	500 €	100%
Gymnastique Pailletonne	Equipement sono	1158 €	500 €	500 €	43%
Music Kolor	Organisation Fête de la musique		1600 €	1200 €	75%
Total				5124€	

Vote pour l'approbation par le conseil municipal du tableau « Subventions exceptionnelles aux associations »

Vote :

10 voix pour

Le tableau « Subventions exceptionnelles aux associations » est approuvé par le conseil municipal.

Validation des préconisations du CAUE / démarche zéro phytosanitaire (Emmanuel Corcket)

Donnée légale : à partir de janvier 2017, les collectivités n'auront plus l'autorisation d'acheter et d'utiliser des pesticides pour le traitement des espaces publics.

Données sanitaires : nuisance des pesticides sur la santé humaine et l'environnement

- une personne qui a été exposée aux pesticides risque de développer (étude MSA)
 - 5,6 fois plus la maladie de Parkinson
 - 2,3 fois plus la maladie d'Alzheimer
- 90% des eaux de surface et 50% des eaux souterraines sont polluées par les pesticides

Pour nous aider dans la démarche, le CAUE (organisme public) a réalisé un diagnostic des pratiques en cours et identifié les espaces communaux entretenus. Suite à cela, le CAUE nous a proposé une gestion de nos espaces communaux différente avec de nouveaux enjeux.

Il nous est donc nécessaire de repenser la gestion des espaces publics dans ce nouveau contexte.

L'ensemble du conseil municipal a reçu le rapport du CAUE par voie électronique et a pu le consulter.

Un débat s'est engagé autour du matériel, de l'organisation du travail, de la gestion des priorités....

M Marais fait remarquer qu'il y a une absence d'organisation de travail et de management des équipes, ce qui a des conséquences sur l'entretien de la commune.

Tout en étant d'accord sur le fond, des inquiétudes ont été émises par des élus sur notre capacité à mettre en œuvre cette nouvelle politique d'entretien de la commune.

Vote pour la validation du rapport du CAUE

Vote :

7 voix pour

3 abstentions (Mme Castet, M Marais, M Reynaud)

Le rapport du CAUE « Pour une gestion différenciée des espaces publics » est approuvé par le conseil municipal.

Tarifs de la cantine scolaire (Dominique CASTET)

Les tarifs de la cantine n'ont pas été augmentés depuis 2014. Le but de cette augmentation est de couvrir les achats des aliments.

Actuellement les prix sont les suivants

- 2,50 € pour une famille imposable
- 2,35 € pour une famille non imposable
- 1,90 € pour une famille non imposable avec 3 enfants

Mme Bignonneau signale que la cantine de Paillet est en dessous des tarifs pratiqués de manière générale dans les communes alentours et cela en dépit de produits de qualité qui sont proposés aux enfants.

19h30 : Mme Danièle DUCRET quitte la séance.

43% des familles sont non imposables.

Madame Castet présente les tarifs pratiqués dans les communes environnantes, ils sont plus élevés que ceux pratiqués à Paillet.

M le Maire indique que la cantine a reçu une visite de la direction départementale de la protection des populations allant entraîner un surcroît de travail et des frais supplémentaires.

M le maire propose d'augmenter uniformément le tarif de 15 centimes.

Vote pour une augmentation du tarif cantine de 15 centimes

Vote :

8 voix pour

1 abstention (M Marais)

L'augmentation de 15 centimes du tarif cantine est approuvée par le conseil municipal.

Dons aux communes sinistrées d'Ile de France

L'association des maires d'Ile de France fait appel aux dons pour aider les sinistrés des villes et collectivités de l'Ile de France dévastées par les très violentes inondations depuis le 28 mai 2016.

Après échanges au sein du conseil municipal, il est proposé de faire un don de 500 €.

Vote pour faire un don de 500 € à l'association des maires d'Ile de France

Vote :

9 voix pour

Le don de 500 € à l'association des maires d'Ile de France est approuvé par le conseil municipal.

Informations diverses

Accompagnement de la dissolution de la CDCI

Suite à consultation, un cabinet (KPMG) a été chargé d'étudier (pour 21000€) l'accompagnement de la dissolution de la CdC sur les volets financiers et patrimoniaux.

Future CdC du Podensacais

Cette CdC recherche un cabinet d'étude pour travailler sur le projet du nouveau territoire de la CdC du Podensacais.

PLU

Réunion les 8 (10h30) et 12 (10h) juillet.

Question de M Marais sur la pérennité des deux médecins de Paillet

M Marais demande à M le Maire: Que comptez-vous faire face aux futurs départs annoncés des médecins ?

M le Maire répond qu'il a contacté un organisme pour rencontrer des médecins en octobre prochain mais que cela a un coût de 500 €. Il a aussi contacté l'ordre des médecins qui peut nous aider en publiant une annonce.

Fête de paillet

M Marais félicite M le Maire d'avoir autorisé la tenue des festivités sur la place de la mairie et M Marais salue le travail de Messieurs Schaeffer et Reynaud dans l'organisation de la fête.

Séance clôturée à 20h30